



Obtention d'un acte de naissance tunisien d'un défunt

Par **hannibal**, le **25/03/2009** à **11:51**

Madame, Monsieur,

Pour faire valoir les droits de ma mère en France les différents services me réclame **l'acte de naissance de mon père décédé le 25 janvier 2009**.

Acte de naissance que l'on refuse de nous faire en Tunisie, nous indiquant **que le certificat de décédé remplaçait l'acte de naissance**.

Le problème est que l'administration Française considère que le certificat de décès n'est pas un acte de naissance et nous réclamons ce dernier pour débloquer la situation.

Voilà ou nous en sommes aujourd'hui.....

Pourriez-vous nous éclairer SVP

Cordialement,